

Intitulé de l'action

La classe-relais : mieux comprendre l'école

Date de début de l'action

Décembre 1997

Date de mise à jour de la description

Juin 1998

Description brève

Les élèves exclus du collège sont pris en charge par différents partenaires dans un centre social voisin du collège : tout un travail de réflexion et d'accompagnement est alors entrepris par une équipe éducative.

Public

Elèves exclus du collège mais volontaires pour intégrer la classe-relais.

Académie

Académie d'Aix-Marseille.

Localisation

Collège Versailles

12 rue de Versailles

13003 Marseille.

Et collège Edgar Quinet de Marseille

Téléphone

04 91 11 01 68

Personne(s)-ressource

Jacques Benoit, professeur au collège Versailles.

Origine de l'action

Les exclusions prononcées, pour des violences verbales à l'encontre des personnels ou pour comportement inadmissible dans l'établissement, résultaient de la convergence de problèmes que l'exclusion seule ne pouvait prendre en compte et par conséquent, ne réglait pas.

Les actions de prévention menées à l'extérieur du collège montraient que des élèves exclus fréquentaient assez souvent des groupes de jeunes désœuvrés à la limite de la délinquance. Il convenait à la fois de protéger les élèves et d'entrer en contact avec les groupes.

Repères préalables

Le constat impose une sanction grave (exclusion) qui permette à l'élève d'être sanctionné en dehors de l'établissement tout en restant sous le contrôle de la communauté éducative. La classe-relais, placée sous la responsabilité du chef d'établissement est située dans un centre social à proximité du collège.

Objectifs

Les buts poursuivis ne se situent pas au niveau des apprentissages mais au niveau de la communication et des réponses à apporter aux angoisses non formulées. La classe-relais n'a pas comme objectif principal la poursuite de la scolarité hors des murs du collège. Les objectifs sont complémentaires, ils ne doivent pas être hiérarchisés :

– Prendre en charge un élève pour éviter qu'il subisse l'influence de la rue et apparaisse comme une sorte de héros aux yeux de ses camarades,

- Engager le dialogue et un travail d'écoute dans le but d'aider l'élève à se structurer pour qu'il ait une autre image de lui-même, de son rôle d'élève et des objectifs des professeurs dans la vie de l'établissement,
- Tenter de trouver des solutions aux causes immédiates des comportements négatifs, en donnant du sens à la poursuite de la scolarité.
- Fixer des objectifs à court terme en relation avec les désirs d'orientation ou le projet personnel, s'il y en a un,
- Envisager le retour en classe après dialogue avec l'équipe éducative,
- Impliquer les parents dans la démarche de la classe-relais et le suivi de l'élève après le retour dans sa classe.

Description

La classe-relais est accueillie dans les locaux de la Maison Pour Tous située à proximité du collège Versailles et du collège Quinet.

Elle reçoit au maximum 8 élèves de l'un ou de l'autre établissement pendant une semaine entière (à titre tout à fait exceptionnel, 2 semaines).

Elle fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf mercredi 9h à 12h).

Les matinées sont divisées en 2 séquences: 9h -11h ; 11h -12h. L'après - midi constitue une seule séance de 2 h.

Les intervenants sont des professeurs des collèges concernés, des éducateurs, l'assistante sociale, les conseillères d'éducation du collège Versailles.

Les professeurs qui veulent avoir un entretien avec un élève peuvent venir quand ils le désirent.

Fonctionnement

Le professeur principal demande aux professeurs de mathématiques, de français et de langues vivantes d'indiquer le niveau de l'élève et les types d'exercices à faire en fonction du programme que le reste de la classe va réaliser.

Le conseiller d'éducation a un entretien avec l'élève pour lui faire part de la décision d'exclusion et lui proposer d'aller en classe-relais. Si l'élève accepte, les parents sont invités à venir au collège. Ils signent avec l'élève et le conseiller d'éducation un contrat précisant la conduite à avoir et les modalités de fonctionnement de la classe-relais.

Les professeurs sont invités à venir dialoguer avec leurs élèves quand ils le désirent, en fonction de leur emploi du temps.

Les partenaires-intervenants ont chacun un rôle spécifique en fonction de leurs compétences :

- Les conseillers d'éducation organisent la première heure consacrée à l'accueil des élèves et rappellent l'objet de la classe-relais. Ils consacrent la dernière heure à tirer un bilan et à étudier les propositions qui pourraient favoriser le dialogue et améliorer les relations entre les parents, les professeurs et les élèves. Ils sont chargés des relations avec les parents et du contrôle des présences,

- Les professeurs-intervenants restent des enseignants mais font passer l'écoute avant la transmission du savoir. Leur objectif principal est de favoriser toutes les formes de dialogues. Ils expliquent aux élèves que s'ils comprennent les difficultés qui les préoccupent, la classe n'est pas le lieu où elles peuvent être exposées et résolues avec la plus grande efficacité. Ils favorisent les rappels à la citoyenneté, les conversations portant sur les droits et devoirs des enfants, la situation des enfants déscolarisés et soumis aux travaux les plus durs,

- L'éducateur ADDAP (une association de prévention) et l'assistante sociale ont une séquence pendant laquelle ils s'entretiennent avec les jeunes de leurs comportements. Ils mettent en place des situations de conflits imaginées ou vécues ; ces séquences sont importantes car elles recherchent la finalité des provocations ou des créations de situations conflictuelles. Ils tentent de faire verbaliser les élèves. Ces petites séquences sont commentées et les conflits réglés par les élèves spectateurs,

- L'éducateur de la Maison Pour Tous et l'aide éducateur de l'établissement sont les passerelles entre les élèves et les collèges. N'ayant pas le statut d'enseignant ni celui de personnel administratif, ils ont avec les jeunes des contacts d'un autre ordre.

Ils animeront des séquences de vidéo ou de sport. Ils aideront les élèves à faire les exercices et les devoirs proposés par les professeurs de la classe d'origine,

- Le professeur chargé de coordonner l'action est en relation permanente avec l'ensemble de l'équipe. Il organise une réunion plénière au moins une fois toutes les 3 semaines pour faire le bilan général, corriger les éventuels dysfonctionnements, et proposer une démarche commune.

Partenariat

Des conventions ont été signées entre les collèges, la Maison Pour Tous et l'A.D.D.A.P.

La classe-relais s'appuie sur un partenariat entre :

- La Maison Pour Tous Kléber qui met à disposition un animateur, ses matériels et une salle,
- L' ADDAP (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention) dont l'éducateur spécialisé travaille en collaboration avec l'assistante sociale du collège. Il mène, indépendamment, des actions de rue dans le quartier et tient des permanences au centre social,
- Le DSU (Développement Social Urbain) de Marseille-centre-ville, pour le financement.

Moyens et financement

8 heures supplémentaires / année (HSA) ont été accordées par l'Inspection académique. Cette année, le centre social n'a demandé qu'une participation aux frais d'achat de matériels : tableau, tables, petits matériels. (6000 F).

Effets constatés

Depuis la création de cette classe-relais, 26 élèves ont été accueillis.

- Un seul a dû recevoir une exclusion prolongée. Depuis, son comportement s'est nettement amélioré. Il est possible de dialoguer longuement avec lui. Il propose de participer et, pour l'instant, évite les conflits et conseille aux autres la modération,
- Un autre voudrait être totalement scolarisé en classe-relais. Un des effets pervers de la classe-relais est révélé. L'élève recherche l'exclusion,
- La grande majorité des élèves a changé d'attitude envers les personnels du collège et n'ont plus été signalés par les services de la vie scolaire.

Les élèves font un bilan positif du déroulement de la classe-relais en particulier des entretiens qu'ils ont eus. Ils affirment qu'ils peuvent parler plus « facilement » avec les enseignants et qu'ils essayent « de mieux travailler même si c'est dur ».

Ils proposent, souvent, d'avoir plus de contacts avec les professeurs. Ils demandent la création d'espaces de parole et d'écoute dans le collège.

Les professeurs réservés au début commencent à participer et à proposer un suivi.

Observations

Une des clés de la réussite de l'action semble être la prise en compte de l'élève par l'écoute. L'enfant demande souvent les moyens nécessaires pour faire "entendre" sa souffrance, (parfois sa détresse). C'est ce qui ressort de la recherche d'exclusion signalée dans les effets constatés.

Une approche psycho-pédagogique est à l'étude avec le Centre médico-psychologique. Il semble nécessaire de bien dissocier l'établissement de classe-relais. Il faut que l'élève exclu en reste bien conscient pour qu'il n'y ait pas de confusion entre le fonctionnement de la classe-relais et le fonctionnement du collège (missions des enseignants, règles de la vie scolaire etc.)

Les dispositifs d'évaluation ne devront pas être totalement subjectifs. Ils seront surtout basés sur le nombre d'absences, la baisse des observations mentionnées dans le carnet de correspondance, et les résultats scolaires obtenus. Le comportement en classe et les remarques de la vie scolaire feront l'objet d'une autre forme d'étude.

Transférabilité

Une action semblable peut être réalisée facilement dans les établissements voisins de lieux d'accueil possédant un minimum de matériel : tables et si possible un tableau. La mise en place dépend de la disponibilité des différents partenaires et de la volonté d'ouverture. Les moyens financiers nécessaires ne sont pas importants.

Documents disponibles

Oui : projet initial global, projet d'intervention rédigé par l'éducateur spécialisé, conventions.

Bibliographie

Ecole et savoir dans les banlieues et ailleurs, Charlot, Bautier, Rocheix. Ed. A. Colin 1992.
Métier d'élève et sens du travail scolaire, Perrenoud, Ed. ESF 1994.